



ONG. Une concertation sur des thèmes précis doit être engagée à tous les niveaux. Les ressources de tous et chacun doivent être mieux affectées afin d'obtenir un impact maximal. Une meilleure circulation de l'information et l'établissement d'une liste complète d'individus travaillant sur le thème seraient des gestes concrets à cet égard.

Enfin, la force de mobilisation semble être une clé dans ce dossier. Les enfants n'ont pas la chance comme d'autres de mobiliser des effectifs afin de promouvoir leurs intérêts. Les adultes doivent être les porte-parole des enfants.

### 3. Recommandations : principes directeurs

L'atelier du matin aura permis d'établir des constats et de dégager quelques grands principes directeurs qui devraient guider l'action du gouvernement dans le dossier des enfants.

1. Il existe un paradoxe au niveau de la consultation. Plusieurs organisations ont vu leur budget réduit considérablement alors qu'elles sont appelées à se prononcer sur différents sujets. Elles le font malgré tout, mais elles insistent pour que le gouvernement soit mis au courant de la situation.
2. Les participants soulignent la nécessité d'une mobilisation importante. Le gouvernement et les différents acteurs de la société civile doivent être unis dans leurs efforts et doivent se doter d'un plan d'action mieux défini.
3. Trois thèmes mobilisateurs ont été identifiés (1) la pauvreté chez les enfants; (2) la violence et l'abus faits aux enfants; et (3) l'exploitation du travail des enfants.
4. Le Canada doit assumer une position de chef de file. Il doit donner l'exemple en veillant adéquatement aux droits des enfants canadiens.
5. Le Canada doit assurer une cohérence dans les gestes qu'il pose. Il ne doit pas isoler la Convention relative aux droits de l'enfant mais considérer la globalité des problèmes et des champs d'intervention. Une analyse transversale relative aux droits de l'enfant est nécessaire dans tous les forums; par exemple, dans les opérations de maintien de la paix et dans le cadre des accords commerciaux.
6. Le partage de l'information est une priorité. L'accès à l'information doit être rapide et simple. Une plus grande diffusion des rapports serait un premier geste concret.
7. La société civile doit aussi associer le monde des affaires sur la question de la protection des droits des enfants.
8. Un processus efficace de concertation doit être établi. Il faut miser sur les ressources existantes et procéder à un réseautage. Une instance devrait être créée afin de coordonner les projets et de faire le suivi des activités. Le Centre canadien pour le développement de la politique étrangère pourrait être à l'origine d'un nouveau mécanisme de concertation.
9. À la coordination déjà existante entre les fonctionnaires fédéraux et provinciaux traitant de la question des droits de la personne et des droits de la jeunesse, il faudrait ajouter la participation des ONG et d'autres organismes qui font la promotion des droits de l'enfant.

Jean-Phillipe Racicot